

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 14 Juin 2011 à 20 heures 00, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 6 Juin 2011

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 14 Juin 2011

L'an deux mille dix, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Mesdames Stéphanie BURTON, Nadine FLEUROT et Monsieur Ludovic DAVAL. Madame Monique GUERRIER et Monsieur Lucien ROMARY, absents.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Francette GALMICHE ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 26 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET** : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section AC n° 316 sis 42 Grande Rue en nature de local professionnel appartenant à Madame DURUPT Nicole.

- Section AE n° 292 sis 36 Grande Rue en nature d'appartement à Madame JACQUOT Christiane.

- Section AC n° 122 et 648 sis 10 Rue de Plombières en nature de maison appartenant à la SCI DES LANDES.

- Section BC n° 936 et 938 sis 76 Rue du Dévau en nature de local professionnel appartenant à la Société DURUPT et Fils.

- Section AB n° 32, 33, 401 et 402 sis 21 Rue du Dévau en nature de maison appartenant à la SCI B.P.

- Section BH n° 39, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 240, 351, 353, 199, 389, 390, 308, 310, 29, 344, 345, 347, 338, 339, 342, 412, 418, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 224, 378, 380, 381, 383, 204, 206, 374, 375, 376, 377, 354, 355, 356, 357, 358 et 359 sis La Croisette (extension de la zone d'activité intercommunale) appartenant à plusieurs propriétaires.

- Section AD n° 521 sis 1 Place de la Gare en nature de maison appartenant à Monsieur Martial TISSERAND.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



OBJET : Octroi de subventions aux associations

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal (à l'exception de Madame Bernadette DURUPT, Messieurs Dominique HENRY et Philippe DAVAL qui n'ont participé ni au débat ni au vote),

➤ Décide d'allouer les subventions suivantes :

F.C.A. - ordinaire	2 540 €
Challenge Pierre COURROY	610 €
Valdajolaise Basket - ordinaire	3 000 €
Challenge Robert TISSERANT	700 €
Tennis Club	800 €
Volley Ball.....	410 €
Association Sportive Collège Fleurot d'Hérival	500 €
Les Amis du C.A.P.S.	1 200 €
Aïkido.....	350 €
La Valdajolaise Pétanque	250 €
Gym et Détente	280 €
Val Gym Douce.....	200 €
Tir à l'Arc - ordinaire	250 €
Exceptionnelle pour achat d'arcs	150 €
Harmonie Jeanne d'Arc	4 200 €
Les Amis de la Nature	265 €
Pêche et Pisciculture.....	200 €
Saint Hubert Ajolaise	500 €
Amicale des Donneurs de Sang.....	800 €
A.D.M.R.	1 480 €
Association Familiale	3 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture - ordinaire.....	9 500 €
Exceptionnelle pour achat d'un ordinateur	700 €

Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques	
Exceptionnelle pour la remise en état d'un four à pain	300 €
Exceptionnelle pour location salle des fêtes	195 €
Foyer Socio Educatif du Collège	400 €
Chorale « Echo du Val de Joie »	380 €
Artistes de la Vallée de la Combeauté.....	350 €
Club Informatique	300 €
Val Roumanie.....	375 €
Exceptionnelle pour location salle des fêtes	195 €
Amicale des Sapeurs Pompiers – ordinaire	400 €
Retraités	1 200 €
Val Club des Anciens.....	230 €
Scrabble Ajolais.....	175 €
Rayon de Soleil	160 €
Le Pays du Chalot.....	525 €
T'es à Travers	160 €
Jean-Marc Moto-Racing.....	250 €
UNC-AFN.....	95 €
Mutilés et Anciens Combattants	95 €
Rhin et Danube	95 €
Médaillés Militaires.....	95 €
Souvenir Français	95 €
Conjoints Survivants.....	130 €
Accidentés du Travail.....	90 €
Retraités de l'Hôtellerie et prestations de services (ARHPS).....	25 €
Vie Libre.....	30 €
Sports et Santé des Hautes Vosges.....	70 €
Scouts	100 €
Confrérie des Tastes Andouilles (exceptionnelle pour location salle des fêtes)	195 €

Amicale du personnel communal et intercommunal
(exceptionnelle pour location salle des fêtes)195 €

Association parents d'élèves école Sainte Marie
(exceptionnelle pour location salle des fêtes)195 €



N° 52-2011

OBJET : Modifications de crédits

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de modifier comme suit les crédits du budget principal de l'exercice en cours.

Section d'investissement

Dépenses

2313-71 - Remplacement de portes au Presbytère + 800 €
205-020 - Logiciels..... + 6 400 €

Recettes

2031-020 - Frais d'étude - 7 200 €



N° 53-2011

OBJET : Création d'un poste d'apprenti

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par un jeune de la Commune souhaitant bénéficier d'une formation en alternance en vue d'obtenir un CAP/BEP en travaux paysagers.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de créer un poste d'apprenti pour permettre à un jeune de préparer le CAP/BEP espace vert.

➤ Autorise Monsieur le Maire à :

- engager la procédure concernant l'agrément du maître d'apprentissage et la formation théorique de l'apprenti,

- signer le contrat à intervenir avec l'intéressé.



N° 54-2011

OBJET : Création d'un poste en contrat aidé par l'Etat

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide la création d'un poste en contrat aidé par l'Etat pour une durée de 20 heures par semaine.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces y relatives.



N° 55-2011

OBJET : Transformation d'un poste

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

➤ Décide de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.



N° 56-2011

**OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif :
Demandes d'adhésions et de retrait de collectivités**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 16 mai 2011, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif a accepté :

La demande de retrait de la Commune de TRAMPOT, cette commune ayant transféré sa compétence « assainissement non collectif » au SIVOM de GRAND lui-même ayant fait sa demande d'adhésion au SDANC.

La demande d'adhésion de : DAMBLAIN, DOMBASLE en XAINTOIS, FERDRUPT, ROLLAINVILLE, VANDONCOURT et le SIVOM de GRAND.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que nous nous prononcions sur ce retrait et des adhésions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable aux demandes d'adhésion et de retrait précitées.

◇ ◇ ◇

N° 57-2011

OBJET : Parc Naturel des Ballons des Vosges : Contribution 2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 2 mai 2011, Monsieur le Président du Parc Naturel des Ballons des Vosges me fait savoir que la contribution de la Commune s'élève à 4 453,75 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 4 453,75 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Vincent POTAUFEUX qui s'abstient :

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 4 453,75 € (quatre mille quatre cent cinquante trois euros 75 cts), article 6554 du budget principal de l'exercice 2011.

◇ ◇ ◇

N° 58-2011

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 29 Avril 2011, dont la copie vous a été adressée avec l'ordre du jour, le Conseil de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales a demandé la modification de ses statuts afin que dans la compétence « Paysage », il soit ajouté :

« Entretenir la ripisylve des berges des cours d'eau et procéder à des travaux d'élimination des espèces invasives dans le cadre du contrat de Rivière de la Lanterne.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur cette modification.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame Yvonne GURY qui s'abstient,

➤ Emet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales telle qu'elle est demandée par le Conseil de Communauté dans sa délibération n° 25-2011 du 29 Avril 2011.

◇ ◇ ◇

N° 59-2011

OBJET : Octroi d'une subvention au Comité des Fêtes

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'allouer une subvention d'un montant de 596,80 € (cinq cent quatre vingt seize euros 80 cts) au Comité des Fêtes du Val-d'Ajol.

◇ ◇ ◇

N° 60-2011

OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : Demande d'adhésion de deux communes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 12 avril 2011, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges a accepté l'adhésion des Communes de LA BRESSE et de MARTINVELLE.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur ces adhésions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion des communes précitées au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

◇ ◇ ◇

OBJET : Vente d'une parcelle de terrain à un particulier

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de sa réunion du 9 avril dernier, notre Commission « Aménagement Travaux » s'est prononcée favorablement sur la demande de Monsieur Jean-Claude VANCON, domicilié 49 Les Chênes au Val-d'Ajol qui souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section AL n° 77.

Je vous invite à décider de vendre cette parcelle à Monsieur Jean-Claude VANCON.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide la vente de la parcelle cadastrée, Commune du Val-d'Ajol, section AL n° 77 d'une superficie de 160 m² à Monsieur Jean-Claude VANCON, domicilié au Val-d'Ajol, 49 Les Chênes.

➤ Fixe le prix de vente à 300 € (trois cents euros).

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera reçu par l'Etude Notariale BOX MONTESINOS de Plombières-les-Bains.

**OBJET : Demande de remboursement d'une concession dans le cimetière communal**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Madame Yvette VIAIN, domiciliée au Val-d'Ajol, 3bis Rue du Dévau, a souhaité abandonner la concession n° 5 qu'elle avait sollicité au columbarium le 3 septembre 2001 pour une durée de 15 ans.

Madame VIAIN sollicite le remboursement de la somme versée au prorata des 5 années restantes avant l'échéance, à savoir : $457 \times 5/15 = 152 \text{ €}$

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide de rembourser la somme de 152 € (cent cinquante deux euros) à Madame Yvette VIAIN, domiciliée au Val-d'Ajol, 3bis Rue du Dévau.



OBJET : Approbation du budget primitif 2011 de la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article L.5222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nous prononcer sur le projet de budget arrêté par la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol.

Après avoir pris connaissance du projet de budget qui a été adressé avec l'ordre du jour et entendu toutes les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve ce projet de budget tel qu'il est présenté.



OBJET : Aménagement d'un parcours de santé : Acquisition de terrain à Réseau Ferré de France

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de sa réunion du 22 décembre 2010, notre Commission « Activité Economique » a émis un avis favorable à la réalisation d'un parcours de santé et à l'acquisition des terrains nécessaires.

Nous avons alors voté les crédits nécessaires lors du budget 2011.

Je vous invite en conséquence à décider l'acquisition des parcelles cadastrées Commune du Val-d'Ajol :

- Section AH n° 385 d'une superficie de 4 310 m²
- Section AB n° 619 d'une superficie de 854 m²

appartenant à Réseau Ferré de France.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'acquérir les parcelles cadastrées Commune du Val-d'Ajol, section AH n° 385 d'une superficie de 4 310 m² et section AB n° 619 d'une superficie de 854 m² appartenant à Réseau Ferré de France.



OBJET : Aménagement d'un parcours de santé : Acquisition de terrain à des particuliers (accord de principe)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Afin de mener à bien le projet d'aménagement du parcours de santé, il convient d'acquérir du terrain à Monsieur Laurent LEUVREY, domicilié 2 Route de Faymont au Val-d'Ajol, ainsi qu'auprès de l'indivision FLOT.

Je vous demande de bien vouloir donner votre accord de principe sur ces acquisitions et à m'autoriser à engager les formalités administratives nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord de principe pour l'acquisition des terrains nécessaires.
- Accepte dès à présent le prix forfaitaire de 1 500 € demandé par Monsieur Laurent LEUVREY.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les formalités administratives nécessaires.



OBJET : Fixation de la redevance pour mise à disposition de la salle du Foyer des Personnes Agées

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de sa réunion du 24 mai 2011, notre Commission des Finances a proposé de fixer à 150 € le montant de la redevance pour mise à disposition de la salle du Foyer des Personnes Agées en précisant que les occupants ne devront pas servir de plat chaud, diffuser de la musique et n'auront pas d'accès à la cuisine.

Seul un frigo pourra être mis à disposition.

Aucune vente au déballage ne pourra être organisée dans ces locaux.

Je vous invite à bien vouloir approuver ces propositions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe à 120 € (cent vingt euros) le prix de cette redevance d'occupation.
- Approuve les propositions de la Commission concernant les conditions d'occupation.



OBJET : Octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors du vote du budget primitif 2011, nous avons voté un crédit de 115 000 € en vue de l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Je vous invite à bien vouloir décider de l'attribution de cette subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'attribuer une subvention de 115 000 € (cent quinze mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les remerciements des Restaurants du Cœur de Haute-Saône pour l'aide que la Commune leur apporte, notamment sur le plan financier par la subvention allouée par le CCAS.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Le Pays du Chalot » étant à la recherche d'un local, il leur a fait la proposition d'occuper la pièce située au-dessus du local sanitaire de la Feuillée Nouvelle.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe et charge Monsieur le Maire de faire le point avec cette association afin de définir les conditions d'occupation et les aménagements éventuels à réaliser.

3/ Madame Nicole LEDRAPPIER signale que suite au passage de la conduite d'eau entre la Sentinelle et l'Hôtel Enfoncé, des trous importants se sont formés sur la route.

4/ Madame Nicole LEDRAPPIER signale que les accotements des deux chemins situés dans le secteur du « Moulin Taqué » et de la « Sentinelle » n'ont pas été fauchés.

5/ Monsieur Samuel PCHLA signale que le responsable de l'entreprise qui avait perdu des déchets sur la route dans le secteur de Faymont a donné un avertissement au chauffeur du véhicule concerné.

6/ Monsieur Malik KETTAB fait remarquer que l'eau ne coule pas dans les fontaines publiques et demande si il y a des restrictions d'eau sur la Commune. Monsieur le Maire répond que si les fontaines ne coulent pas c'est volontaire. Il n'y a pas de restriction d'eau pour l'instant mais il faut être prudent.

7/ Madame Isabelle JACQUOT demande que le chemin qui mène à son exploitation soit élagué.

8/ A la demande de Madame Isabelle JACQUOT, Monsieur le Maire explique comment fonctionne le service de vidange des fosses toutes eaux mis en place à la station d'épuration.

Monsieur JACQUIN fera le nécessaire pour que l'information passe bien.

9/ Monsieur Vincent POTAUFEUX signale qu'il est satisfait des travaux réalisés sur la route d'Olichamp et remercie les Services Techniques Municipaux. M. POTAUFEUX rappelle qu'en 2008 il avait été dit que la restructuration complète de cette voie serait envisagée. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas perdu de vue.

10/ Monsieur Malik KETTAB signale que Madame MOUREY n'est pas contente de l'installation de l'éclairage public dans ce secteur.

11/ Monsieur Alexandre JACQUIN rappelle l'état de la voie communale qui conduit à la déchèterie.

12/ Monsieur Claude MARTIN signale que de nombreux chemins ruraux nécessiteraient le passage de la niveleuse.

13/ A la demande de Monsieur Ludovic DAVAL, Monsieur le Maire précise qu'en agglomération la réalisation des passages piétons incombe à la Commune et que la réalisation des bandes d'arrêt au stop des rues perpendiculaires à la route départementale incombe au département.

14/ Monsieur Vincent POTAUFEUX remercie les responsables de la Communauté de Communes qui ont bien voulu accueillir les bâches plastiques des agriculteurs à la déchèterie lors de l'opération de récupération (280 m² de bâches).

Le Maire,

Jean RICHARD